



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ESPACE 20 1^{ER} JUILLET 2010

Etaients présents :

Marie-Anne BALIN, Eric BERENGER-BOYELDIEU, Christophe BLANCKAERT, Rodolphe CARETTE, Alexandra DEROSIERES, Alain DUBOIS, Joël DUMONT, Daniel FOURNIER, Laurent HAFFRAY, Michel MARCHAND, Catherine MULETTE, Sylvie PETIT, Brigitte SUDEL, Véronique SUISSE.

Invité : Eric LEGENDRE du Havre

1 – SITUATION DES AGENCES COMPTABLES

DEPARTS A LA RETRAITE : Martine LALOUETTE de Ribemont, Annie LECLERCQ, de l'EREA de St Quentin, Daniel FOURNIER du lycée R. de Luzarches d'Amiens, Gérard TURPIN de Creil et Guy LEJEUNE de Clermont.

Dans l'Académie, 263 EPLE et 61 agences comptables. A la rentrée 2010, il y aura 56 AC. La carte théorique est de 43 AC.

La situation de Méru est actuellement en « standby » - Au lycée de Chantilly, ½ poste supplémentaire est créé pour l'accueil de 2 collègues (Bornel et Chambly). Ribécourt est transféré à Pierre d'Ailly : au total 8 établissements pour Alain Dubois et 1 seul poste supplémentaire pour 3 nouveaux collègues.

Alexandra Derosières est nommée à Robert de Luzarches, Yves Dagorn revient à Clermont et Dominique Grimal revient dans l'Académie, au Rectorat.

2 – ASSOCIATION NATIONALE

Eric Legendre : gestionnaire 03 a proposé une association nationale - Les objectifs sont parallèles à ceux d'Espace 20 : point d'ancrage des comptables de l'enseignement secondaire, point de repère, collecteur et diffuseur d'informations, activités de formation. Un appel par mail avait été lancé et 95 collègues ont répondu (10 de l'Académie d'Amiens) de 15 académies différentes.

INTITULE : le nom de l'association choisi est : ESPAC'EPL.

STATUTS : Un projet de statuts a été rédigé par Marie-Anne. Il semble nécessaire de simplifier les statuts au maximum et il faut travailler sur le règlement intérieur qui peut évoluer plus facilement que les statuts. 2 structures sont proposées. Il est choisi la structure la plus simple avec un bureau national composé de délégués académiques..

L'enracinement académique est primordial. Les statuts prévoient le niveau national et le niveau académique.

Espace 20 conserve son statut d'Association. Les adhérents à ESPAC'EPL sont, soit des individuels qui se regrouperont en délégation, soit des associations. Chaque académie désigne un délégué académique qui est membre du bureau national. A terme, le bureau sera composé d'un représentant par académie. Un bureau provisoire a été créé pour 1 an.

L'image est liée à gestionnaire 03 : ce site sera-t-il un lieu de rencontre ? Il serait préférable que l'association dispose de son propre site.

COTISATION : la cotisation prévue est de 25 €uros dont 15 € pour le national. Il est décidé que ESPACE 20 adhèrera collectivement pour tous ses adhérents.

Marie-Anne, Véronique et Christophe restent cet après-midi avec Eric Legendre pour travailler sur la rédaction des statuts.

3 PARTAGE D'EXPERIENCES

CARTE BLEUE EN MOYEN DE PAIEMENT : Alexandra et Joël nous présente leur expérience sur les régies de voyages. Il faut créer un compte trésor pour la régie et demander une carte par voyage au nom du prof (délai 3 semaines). Attention, prévoir de subdiviser le 5151. Cela fonctionne très bien et les enseignants sont ravis.

La carte bleue en moyen de paiement pour l'agence comptable au nom de l'agent comptable permet de régler les achats par internet, les billets d'avion, les abonnements sur les sites, etc... (La TG m'a déconseillé la CB pour les paiements pas internet. Il y a eu plusieurs cas de fraudes sur la carte).

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LES FRAIS SCOLAIRES par Christophe : baisse du contentieux, flux de trésorerie régulier. Coût d'un prélèvement : 0.16 €uros, d'un rejet : 0.91 €uro (environ 5 à 6 rejets par mois sur les 5 établissements) - prélèvement d'un fixe mensuel avec régularisation en fin d'année selon le montant des bourses : très bien pour les collèges. Traité par l'agence comptable ou le collège selon l'implantation de GFE. Modification possible des montants à la baisse. Le prélèvement n'est pas appliqué aux élèves qui ont beaucoup de bourses. Aucun problème technique avec Turbo Self et Alise. c'est plus compliqué et plus rigide avec GFE/GFC et la saisie est à refaire chaque année. La première fois, il faut demander l'autorisation de prélever sur un site internet (accès par le SIRET) et la TG affecte un numéro d'autorisation.

DEVELOPPEMENT DURABLE : Véronique Suisse s'est rendue à Paris à la demande du Rectorat - elle présentera ce dispositif par CD (1 par académie) aux gestionnaires lors des réunions de district.

DELEGATION DE MARCHE PUBLIC : Catherine Mulette nous parle de son expérience avec FAIR pour un coût de 580.00 €uros HT. Travail sur appel d'offres - marché multi attributaire (3 fournisseurs/lot) - choix très important : intéressant pour les économies réalisées et la légalité des opérations. Rappel de la nouvelle centrale CAP OISE.

L'optimisation du logiciel GFC par Rodolphe sera vue à la prochaine AG (+logiciel qui simule l'impression dans GFC).

3 - QUESTIONS DIVERSES

Marie-Anne présente les phrases clés de l'AJI.

Michel MARCHAND : qu'en est il des fondés de pouvoirs ?

Quel avenir pour les anciens agents comptables ? pas de progrès à Amiens ... mieux dans des académies comme Bordeaux. → en parler en audience.

Brigitte Sudel
Marie-Anne Balin